

## Enquête publique unique

sur

- i b Y ' X Y a U b X Y ' X Ð U i h c f ] g U h ] c b ' i b ] e i  
L214-' ' X i ' W c X Y ' X Y ' ` Ð Y b j ] f c b b Y a Y b h  
X f f c [ U h ] c b g ' { ' ` Ð ] b h Y f X ] W h ] c b ' X Ð

protégées

- une demande de permis de construire déposé pour

` Ð ] ` a U d b h U h ] c b ' X Ð i b Y ' W Y b h f U ` Y ' g c ` U ]  
sol à Llo

## Avis d'expert

2

## Complément et recherche de solutions

par

**Pierre Rasmont**

12 octobre 2015



Mons, le 19 octobre 2015

Prof. P. Rasmont  
Laboratoire de Zoologie  
Université de Mons  
Place du Parc, 20  
B-7000 Mons  
BELGIQUE  
tél. : (32) 65 37 34 37  
GSM : (32) 476 56 75 47  
email: pierre.rasmont@umons.ac.be

A qui de droit

Enquête publique unique sur

-3 du code de

espèces protégées

- une demande de permis de construire déposé  
centrale solaire thermique au sol à Llo

## **Avis d'expert** **Complément et recherche de solution**

### **1) Emprise au sol**

Le document de la DREAL mentionne une emprise au sol de 33 ha (fig. 1). Pourtant, la figure annexée indique un périmètre d'installation possible de 54 ha (fig. 2), soit une emprise 164% plus élevée que le document interprété par la DREAL LR. Ce point mérite une vérification.

### **2) Emprise paysagère**

S'il est bien exact que (je cite) "*deux des enjeux majeurs de la Cerdagne d'après l'atlas paysager sont "la protection stricte sur le long terme des plaines agricoles d'altitude qui représentent sa principale originalité" et "la maîtrise de l'extension de l'urbanisation, dans un contexte fragile de paysages ouverts où les visibilités sont importantes"*, alors, le présent projet va à l'encontre frontalement avec ces deux enjeux.

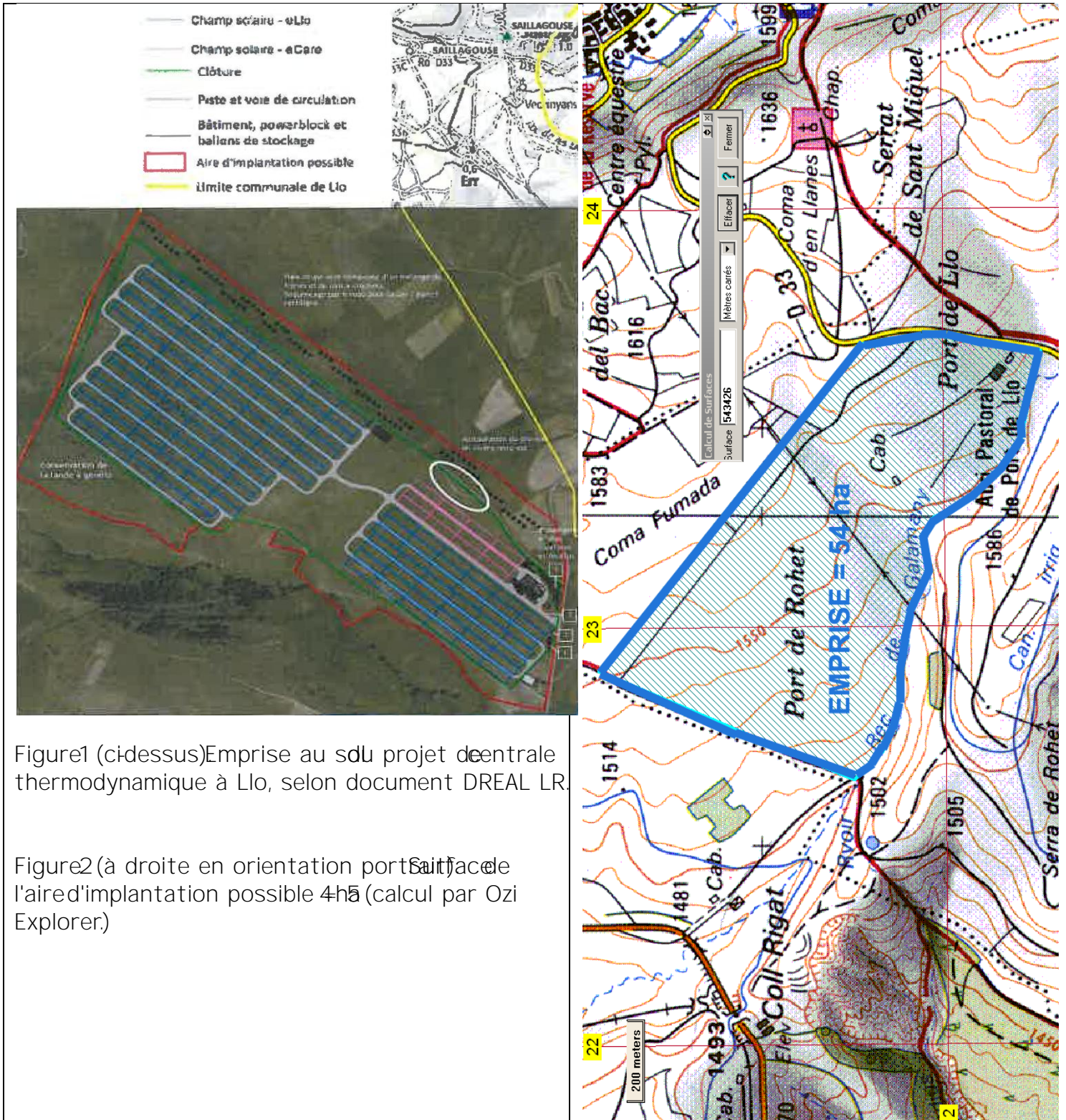


Figure1 (ci-dessus) Emprise au sdu projet de centrale thermodynamique à Llo, selon document DREAL LR.

Figure2 (à droite en orientation port de Llo) l'aire d'implantation possible 4ha (calcul par Ozi Explorer.)

Dans ce contexte, la figure présentée par la société (et communiquée par voies de presse) est représentée de telle manière à minimiser considérablement l'impact paysager (fig. 3).



**Figure 3. Document de presse.** Source:<https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/une-centrale-solaire-unique-en-france-va-voir-le-jour-en-cerdagne-1443713569>

Pour prendre mesure de celui-ci, il est utile de se placer sur la Serra de Llo, à la cote 1586 (fig. 4). De cet emplacement, on peut constater que l'emprise paysagère de la centrale occupe pratiquement 160°, depuis le pied du Cambre d'Aze à l'horizon Est jusqu'au pied apparent de l'Hôtellerie de Font-Romeu, à l'horizon ouest (fig. 5). Vers le nord, l'installation frise la limite de la colline du port de Llo. C'est donc en fait tout un flanc de colline et tout un tallweg qui sont irrémédiablement abîmés.

D'un point de vue esthétique, c'est l'anéantissement d'un des plus beaux et des plus caractéristiques paysages de la Haute-Cerdagne.

La prise de conscience de l'immensité relative de l'espace prélevé sur ce milieu fragile permet de se rendre compte non seulement de l'emprise purement paysagère mais aussi du rôle d'obstacle majeur à la dispersion de la faune et de la flore. Le présent projet constituera une barrière tout à fait significative en plein milieu d'un ensemble faunistiquement et floristiquement unique.

### **3) Emprise agricole**

D'un point de vue purement agricole, il est à noter que ce projet couvre presque la moitié des terres arables de la commune de Llo (même si elle ne sont pas cultivées pour l'instant mais seulement pâturées). On est donc très loin de la "*protection stricte sur le long terme des plaines agricoles d'altitude*".

**Ermitage Font-Romeu**

**Contrefort du  
Cambre d'Aze**



**Serre de Llo**

Figure 4. Paysage actuelle de la zone d'implantation du projet de Centrale Thermique de Llo Site avant implantation prise de vue depuis la cote 1586m Serre de Llo

Figure 5. *Idem* avec la zone d'implantation marquée. Cette implantation occupe 160 degrés depuis la vue de l'Ermitage Font-Romeu horizon ouest jusqu'au contrefort du Cambre d'Aze horizon est.

#### **4) Vers une implantation moins dommageable pour la faune et la flore**

Ce complément d'information indique donc clairement que les objectifs de développement durable sont mal pris en compte dans ce projet. La centrale thermodynamique de Llo va ruiner gravement le contexte paysager de la Haute-Cerdagne, qui constitue une richesse patrimoniale et un enjeu touristique essentiels. Elle va altérer durablement le potentiel agricole de la zone. Elle va opposer une barrière biogéographique notable à la faune et à la flore uniques de la zone, tout en réduisant la superficie de leur habitat.

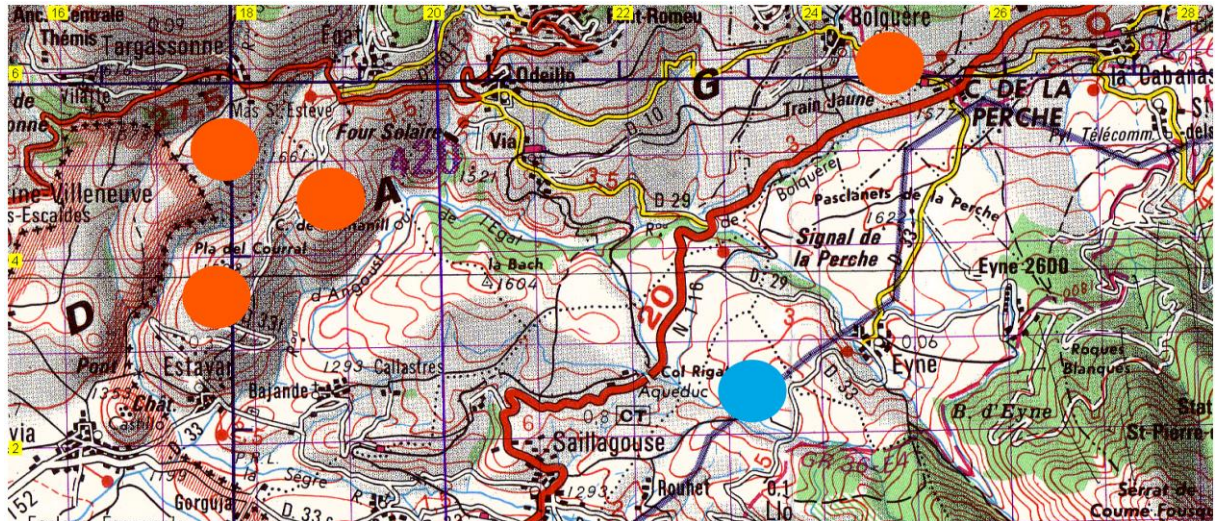
Le caractère dommageable de l'installation projetée provient :

- a) de son emprise au sol
- b) de son emplacement central dans la zone de pâturage d'altitude de Haute Cerdagne
- c) de son impact paysager

a) Emprise au sol. L'emprise au sol du projet est considérable (54 ha). Si le but de l'opération est d'avoir un démonstrateur technologique, ce qui peut paraître souhaitable pour les développements énergétiques de la France, alors on peut s'interroger sur la nécessité d'une telle emprise au sol. Une surface de 10 ha suffirait à montrer la faisabilité du système. Par ailleurs, réduite à 10 ha, il serait possible de décaler la zone plus haut sur la pente et d'épargner ainsi la zone humide. Avec une surface réduite, l'effet d'obstacle aux mouvements de la faune et de la flore serait considérablement réduit. La figure 1 indique clairement qu'il y a deux zones de capteurs, une zone d'à peu près 10 ha au sud-est de l'installation, une zone d'à peu près 20 ha au nord-ouest. On peut se demander si le plus simple ne serait pas de renoncer à la partie nord-ouest, la plus étendue. On pourrait alors taluter soigneusement le site restant de manière à protéger le tallweg humide, sa faune et sa flore, des ruissellements durant la période de construction et de fonctionnement.

b) Emplacement central du projet. Au cas où l'emprise au sol (54 ha) ne pourrait être diminuée sans porter atteinte à l'intérêt technologique du projet, son emplacement pourrait être envisagé dans une zone moins dommageable pour la faune et la flore. Ceci pourrait diminuer considérablement son impact en évitant la fragmentation de l'aire. L'idée serait alors d'installer le développement à l'extrême ouest du plateau (par exemple au Pla del Corral à Estavar ou au Palmanill à Targassonne), ou encore à l'extrême est de la zone (par exemple dans la zone entre le Col de la Perche et le village de Bolquère) (fig. 6).

c) Impact paysager. Dans l'emplacement prévu, même en réduisant la superficie à 10 ha (voir plus haut), il est difficile de réduire l'impact paysager. Il s'agit d'une zone exclusivement agropastorale sans autre bâti que quelques toute petites cabanes et dans une des rares communes de Cerdagne très peu marquée par l'urbanisation. Dans un tel cas de relocalisation du projet, il conviendrait alors de reconsidérer l'aspect paysager dans ce nouveau contexte.



**Figure 6. Exemples d'implantations alternatives, en position périphérique par rapport à la zone de pâturages d'altitude à haute valeur biologique.** En bleu : situation initiale du projet, avec un impact biologique élevé. En rouge : situations alternatives avec un impact biologique faible.